

## Les commissions d'opposition

**La Commission d'opposition pour les titres de formation postgraduée (CO TFP)** est une instance d'opposition indépendante et impartiale qui traite les oppositions concernant les décisions de la CT. En font partie les personnes suivantes:



Dr Pierre-François  
Cuénoud  
(président)



Dr Christine Romann



Anne-Sylvie Thiébaud,  
juriste MLaw



Simone Grumbach,  
avocate

**La Commission d'opposition pour les établissements de formation postgraduée (CO EFP)** examine les oppositions contre les décisions de la CEFP concernant la reconnaissance et la classification des établissements de formation postgraduée. La commission se compose des personnes suivantes:



Dr Pierre-François  
Cuénoud  
(président)



Dr Christine Romann



Anne-Sylvie Thiébaud,  
juriste MLaw



Simone Grumbach,  
avocate



Elisabeth Tröhler

L'administration des commissions d'opposition est assumée par le secrétariat du service juridique.